

Conditions Générales de Vente  
Maison d'Hôtes La Seignère  
Année 2025

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente définissent les règles contractuelles entre la Société « La Seignère » située 14 rue Morains à Saumur et les hôtes ou locataires qui sont hébergés pour une durée limitée définie lors de la réservation. L'établissement comprend 1 hébergement avec une ou plusieurs chambres et/ou suites pour une capacité de 2 à 12 personnes maximum, le locataire ou hôte est tenu de respecter la capacité maximale annoncée dans la location. Toute infraction à cette clause peut entraîner la résiliation immédiate du présent contrat, aux torts du locataire, le montant de la location restant définitivement acquis au bailleur.

2. Durée

Les hôtes ou locataires louent une ou plusieurs chambres pour une durée déterminée et ne pourront en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au-delà des dates définies lors de la réservation.

3. Conclusion du contrat, annulation et paiement

La réservation devient effective dès lors que le client l'aura garantie par carte bancaire valide à la date du début du séjour ou par virement bancaire selon les types de réservation.

a. Pour les réservations en mode « chambres d'hôtes » : La réservation est garantie par la carte bancaire. En cas d'annulation plus de 7 jours avant la date d'arrivée, le propriétaire exige 0% du montant du séjour, en cas d'annulation entre 7 jours et 0 jours avant le séjour et en cas de non présentation le propriétaire exige 100% du montant du séjour. En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste acquis au propriétaire. Le paiement se fait à la fin du séjour sur place par carte bancaire ou en espèces.

b. Pour les réservations en mode « Privatisation » : La location est effective par le paiement d'un acompte de 30% du prix du séjour payé par carte bancaire ou par virement lors de la réservation en ligne. Le solde du séjour, les 70 % restant, est à payer par carte bancaire ou par virement au plus tard 30 jours avant l'arrivée. Toute réservation réalisée endéans les 30 jours avant la date d'arrivée est considérée comme tardive. Et dans ce cas 100% du prix du séjour sera exigé et devra être payé par carte bancaire ou par virement.

Une caution, d'un montant de 1.000 €, sera versée 10 jours avant le début du séjour. La caution sera restituée dans les 3 jours suivant le départ s'il n'y a pas de dégâts à l'hébergement, bâtiments annexes et alentours.

La caution est destinée à couvrir toutes les dettes dont le locataire resterait éventuellement redevable au bailleur lors de la restitution des lieux.

c. Pour les cartes cadeaux : Les Cartes et Chèques cadeaux sont débités à la commande et ne sont pas remboursables. Nous ne sommes pas tenus responsables de la perte d'une Carte ou d'un Chèque cadeau. En cas de non-utilisation, perte ou destruction d'une Carte ou d'un Chèque cadeau, ni son acheteur, ni son bénéficiaire ne pourra prétendre à un remboursement. Les

Cartes cadeaux et Chèques cadeaux sont utilisables par les bénéficiaires durant leurs périodes de validité et, selon les disponibilités et le planning de réservation de l'établissement.

#### 4. Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local et n'est pas incluse dans le prix de la nuitée. Elle est collectée par les propriétaires pour le compte de l'agglomération de Saumur et est reversée en intégralité au Trésor Public.

#### 5. Arrivée et départ

Les arrivées à La Seignère se font de 17H00 à 20H00, si le client n'est pas présent à 20H00 le jour du début du séjour, la réservation devient nulle et les clauses d'annulation s'appliquent. Toutes les personnes se présentant à l'accueil : adulte(s), enfant(s) et bébé(s) doivent avoir été déclarées lors de la réservation.

#### 6. Utilisation des lieux

La maison d'hôtes est totalement non-fumeur. Les animaux ne sont pas acceptés. Pour des raisons d'hygiène il est interdit de prendre des repas dans la chambre. Les enfants sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s) dans la maison, ses annexes et, pour l'accès au parc et à la piscine. Les clients s'engagent à respecter les consignes de sécurité sanitaires en vigueur dans la maison d'hôtes au moment de leur séjour. Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

#### 7. Piscine

La piscine est ouverte du début Mai à fin Septembre de l'année en cours. En journée la piscine est ouverte de 11H00 à 19H00 ou en fonction des demandes des hôtes. La piscine peut être fermée pendant la journée pour des raisons de conditions climatiques défavorables. La piscine est obligatoirement fermée le soir à 19H00.

#### 8. Assurance

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Le locataire atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant.

#### 9. Litiges

Pour tous les litiges qui naîtraient de l'exécution ou de l'interruption du présent contrat, seuls les Tribunaux du ressort du lieu de l'Établissement sont compétents.